



Guide des Bonnes Pratiques Communales à l'égard des personnes handicapées



Editrice responsable : Gisèle Marière - rue Saint-Jean 32/38 - 1000 Bruxelles

Guide des Bonnes Pratiques Communales à l'égard des personnes handicapées

Table des matières

·	Historique de la Charte.....	7
·	Procédure Label Handycity®.....	11
·	Liste des communes labellisées en 2006.....	13
·	Les 15 points de la Charte avec les exemples cités dans le processus	
	1. Le droit à la différence.....	15
	2. L'égalité des chances.....	17
	3. La sensibilisation.....	19
	4. Les organes de consultation de la personne handicapée.....	23
	5. L'accueil de la petite enfance.....	27
	6. L'intégration scolaire et parascolaire.....	29
	7. L'emploi.....	33
	8. L'information et les services.....	37
	9. Le logement social.....	41
	10. L'accessibilité.....	43
	11. Le parking.....	49
	12. Les loisirs : sport, culture, festivités communales.....	51
	13. Les transports communaux.....	55
	14. La nature.....	57
	15. La politique sociale.....	61
·	Lexique.....	64
·	Textes légaux.....	68
·	Adresses utiles.....	70
·	Subsides possibles.....	77
·	Présentation de l'ASPH.....	79



Historique de la Charte

De la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée à Handycity®

Le 29 novembre 2000, l'ASPH (Association Socialiste de la Personne Handicapée) et la Vereniging Personen met een Handicap (VFG) lançaient **la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée**.

Elaborée avec les personnes handicapées membres des Plates-formes communales de concertation de la Personne Handicapée et à la suite d'une journée d'étude abordant le thème de la place de la personne handicapée au sein de sa commune, elle se veut **outil d'intégration**.

Pourquoi une charte communale ?

La commune, lieu de vie quotidienne de tout un chacun, est le premier lieu d'intégration de la personne handicapée.

La Charte est à la fois l'**aboutissement de réflexions** de personnes handicapées qui veulent être actrices de leur cité, et la



concrétisation d'un processus citoyen où, la commune, par son Collège des Bourgmestre et Echevins ou Collège communal et son Conseil Communal, s'engage de manière officielle à considérer **la personne handicapée** effectivement comme **citoyenne**.

Cette charte se décline en quinze principes forts.

Il était important d'associer cette démarche citoyenne à l'installation des Collèges des Bourgmestre et Echevins ou Collèges et Conseils Communaux pour un nouveau mandat de six ans.

Envoyée une première fois en tout début d'année 2001, à toutes les communes de Belgique tant francophones que néerlandophones et germanophones, elle a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme.

2001 : Lancement

En 2001, sur les 589 communes belges, 314 ont adhéré à la charte, dont 165 en région Wallonie-Bruxelles sur 282 communes. **C'est-à-dire plus de la moitié.**

En fin 2003, l'ASPH a proposé aux communes francophones de faire un premier bilan de leur engagement. Environ 96 communes nous ont renvoyé le document reprenant les actions, aménagements et services permettant une meilleure intégration de la personne handicapée.

Cet engouement "communal" pour l'intégration de la personne handicapée a initié **Handycity®**.



Handycity®, comme la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée, est une dynamique nationale... ASPH - VFG.

Pourquoi ?

L'ASPH a voulu, par ce **label**, encourager les communes travaillant **l'intégration** des personnes handicapées dans les diverses facettes de la vie communale. Chaque initiative, quelle que soit son ampleur, peut contribuer à l'**amélioration de la qualité de vie** des personnes handicapées et, par la force des choses, la qualité de vie de tout un chacun.

En posant sa candidature au label Handycity®, la commune se positionne, avec les personnes handicapées, comme actrice de changement. En effet, l'ASPH et la VFG, par l'intermédiaire des personnes handicapées, vont analyser, conseiller et faire avancer les communes, à leur rythme, sur le chemin de l'intégration.

Quoi ?

Comme pour la Charte, il n'est pas question d'énormes investissements financiers spécifiquement réservés à l'intégration de la personne handicapée.

Chaque commune candidate, **selon ses réalités de terrain**, ne



s'engage qu'à incorporer, avec un soin particulier, une **dimension " personnes handicapées "** dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est en quelque sorte une *reconnaissance* par les personnes handicapées pour les efforts fournis au quotidien par les communes.

L'ASPH et la VFG ont profité de l'année 2003, dédiée "Année de la personne handicapée", pour présenter, le 3 décembre 2003, le label Handycity®.

En décembre 2003, **53** des communes ayant remis un pré bilan se sont portées candidates à la labellisation. Handycity® a été décerné à la fin du mandat communal, début 2006, aux communes - 29 - qui ont démontré leurs investissements en matière d'intégration.

Comment cela s'est-il déroulé ?

Concrètement, une fois la candidature déposée, des personnes handicapées et des animateurs ont rencontré la commune afin **d'apprécier** les initiatives et les efforts fournis dans les 15 domaines déclinés dans la charte.

Les personnes handicapées et les animateurs ont élaboré une **grille d'analyse** des différents points de la charte. Cette grille permet d'évaluer de manière équitable les différentes commu-

nes candidates. Bien entendu, l'évaluation tient compte des **réalités des communes**.

Le label est **remis en jeu à chaque mandat** communal permettant ainsi à chaque commune d'améliorer encore et de consolider le processus d'intégration de la personne handicapée.

Liste des communes labellisées Handycity® en 2006

- | | | | |
|-----|---------------------------|-----|--------------------------------|
| 1. | Aiseau-Presles | 16. | Jette |
| 2. | Anhée | 17. | La Louvière |
| 3. | Ans | 18. | Les-Bons-Villers |
| 4. | Ath | 19. | Marchin |
| 5. | Chastre | 20. | Mons |
| 6. | Donceel | 21. | Montigny-le-Tilleul |
| 7. | Evere | 22. | Mouscron |
| 8. | Flemalle | 23. | Namur |
| 9. | Fontaine-l'Evêque | 24. | Ottignies- Louvain-La
Neuve |
| 10. | Fosses la Ville | 25. | Saint-Gilles |
| 11. | Froidchapelle | 26. | Tournai |
| 12. | Geer | 27. | Verviers |
| 13. | Gesves | 28. | Walcourt |
| 14. | Ham-sur-Heure-
Nalines | 29. | Welkenraedt |
| 15. | Hannut | | |

15 points

15 bonnes pratiques

1. Le droit à la différence

Le droit à la différence consiste pour chaque individu à se sentir complètement intégré dans la cité, avec ses potentialités et ses difficultés. C'est aussi permettre à chaque personne d'être entendue et satisfaite dans ses besoins quotidiens, de recevoir l'information à laquelle tout le monde a droit, de participer à des actions, de pouvoir s'impliquer totalement dans des projets existants ou à venir. Le droit à la différence, c'est également proposer à tous des solutions face aux problèmes liés au logement, à l'accessibilité, au sport, à la culture, à la protection juridique... Il nous faut faire évoluer les mentalités afin d'accepter l'autre dans sa différence mais aussi dans sa ressemblance.

Enfin, le droit à la différence, c'est reconnaître à tous, les mêmes droits et devoirs, c'est considérer chaque individu comme un citoyen à part entière.

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

2. L'égalité des chances

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances entre citoyens, chaque commune est encouragée à mettre l'accent sur la participation active, sans discrimination aucune, des personnes handicapées à la dynamique sociale, économique, culturelle et politique. Les communes sont également invitées à développer une accessibilité plurielle, c'est à dire une accessibilité architecturale et environnementale, un accès à l'information et aux services, ainsi qu'à l'emploi et à l'enseignement.

Des lois ou règlements existent pour protéger les personnes handicapées. Nous mettons l'accent en particulier sur la loi anti-discrimination du 10 mai 2007 (M.B. 30.05.2007).

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

3. La sensibilisation

Durant la législature 2000-2006, des formations ont été dispensées dans plus d'une centaine de communes en partenariat avec l'ASPH, notamment à l'attention du personnel communal et des écoles.

(Projet Saphran - Tous différents de l'Agence Wallonne de l'Intégration de la Personne Handicapée)

Sous l'impulsion de l'ASPH ou à l'initiative des écoles tous réseaux confondus, notre asbl propose un module de sensibilisation : "Mon ami marche en fauteuil roulant".

Les objectifs des sensibilisations sont la démythification du handicap mais aussi le profond changement des mentalités, surtout auprès des enfants qui incarnent les adultes de demain.

Les moyens utilisés sont les mises en situation et les rencontres entre personnes handicapées et valides, des rencontres citoyennes.

Formation/Sensibilisation

Adultes

Personnel communal, mandataires, grand public

Module de démythification du handicap proposé par l'AWIPH

Grand public

Campagne d'affichage et d'information, diffusions diverses, colloques, journées d'étude, d'initiative ou proposé par le secteur du handicap. Participation aux évènements tels que Cap 48, Télévie, Téléthon...

Enfants et jeunes

Place aux enfants, Tous différents, Mon ami marche en fauteuil roulant de l'ASPH...

Nous pouvons également préciser qu'il existe d'autres sensibilisations organisées par le secteur du handicap.

Notes

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of 22 horizontal dotted lines for writing notes.

4. Les organes de consultation de la Personne Handicapée

En fonction des réalités de terrain et des moyens financiers propres ou subsides de fonctionnement, la commune peut mettre en place divers mécanismes de consultation où la personne handicapée, ses représentants et/ou les associations de personnes handicapées sont consultés et entendus dans divers domaines par les autorités.

Ces consultations ont pour objectif d'analyser, de réfléchir et d'agir avec les personnes handicapées en faveur de tous les citoyens.

On y retrouve :

- Conseil Consultatif de la Personne Handicapée (CCPH) :
Circulaire du 27 mai 2004
- Commission Consultative de la Personne Handicapée (CCPH)
- Plate-forme Communale de Concertation de la Personne
Anti-chambre des CCPH, créée à l'initiative de l'ASPH

- Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

Bien que définis par l'un ou l'autre décret, circulaire, règlement interne, ces organes peuvent favoriser l'intégration voire l'inclusion de personnes handicapées au travers des actions suivantes :

- Sensibiliser le grand public et les autorités communales à développer une politique globale accessible à tout individu.
- Autour du 3 décembre, consacrée Journée Européenne de la Personne Handicapée, ou durant l'année, diverses manifestations ludiques, éducatives, préventives se tiennent autour du handicap.
- Analyser, évaluer l'accessibilité dans la commune et y prévoir des aménagements tant pour les bâtiments publics que pour les voiries...

Notes

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

5. L'accueil de la petite enfance

Il se décline dès le plus jeune âge, c'est-à-dire dans les structures suivantes :

les maisons communales d'accueil de l'enfance
les crèches, garderies, gardiennes ONE, pré-gardiennes maternelles

Divers moyens sont mis en oeuvre pour favoriser l'intégration des jeunes enfants notamment par :

- Formation du personnel
- Implication des parents et des associations
- Equipe pluridisciplinaire
- Travail en collaboration avec l'ONE
- Psychomotricité
- Agents relais - service social ou Handicontact
- Matériel adapté
- Engagement d'un coordinateur extra-scolaire suivant le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra-scolaire (Décret du 3/07/03)

Notes

A series of 25 horizontal dotted lines, evenly spaced, intended for writing notes. The lines are orange and extend across the width of the page.

6. L'intégration scolaire et parascolaire

Dès l'âge de la maternelle, l'école ou les activités extra-scolaires sont des lieux essentiels de socialisation et d'apprentissage.

Que ce soit dans l'enseignement dit "ordinaire" ou dans l'enseignement "spécial" ou dans les activités extra-scolaires, l'enfant doit pouvoir participer à toutes activités ludiques et recevoir un encadrement et un enseignement de qualité quel que soit le handicap.

Ce travail se réalise par le biais de :

- Sensibilisation/formation du personnel enseignants et/ou éducatifs, et/ou encadrants.
- Aide pédagogique, sanitaire et/ou médicale.
- Adaptation et aménagements des locaux.
- Sensibilisation des enfants, parents encadrants, du grand public.
- Programme scolaire ou éducatif intégrant la thématique du handicap.
- Engagement de personnel spécifique à l'accueil et/ou

l'accompagnement d'enfant porteur de handicap.

- Collaboration avec les familles et le secteur du handicap.
- Participation active de l'enfant dans toutes les activités en fonction de handicaps et de ses compétences.
- Formation et information aux éducateurs/ encadrants/ bénévoles/gardiennes ONE.
- Engagement d'un coordinateur extra-scolaire, décret " accueil-temps libre " du 03/07/2003
- Interprète en langue des signes
- Activités intégration/adaptées/spécifiques :
Collaboration avec le secteur du handicap.
- Intégration de l'enfant dans les structures existantes
- Projet d'école avec le monde du handicap
- Pédagogie du projet en collaboration avec les personnes handicapées
- Projets/Outils financés par Cap 48 présentés lors du colloque " Des loisirs pour Tous : l'intégration des enfants en situation de handicap dans les activités de loisirs", au 1er juin 2007 à Namur

- Implications parents/ Associations
- Aide pédagogique
- Adaptations et aménagements pour ph : service aide précoce et aide matérielle via les fonds communautaires.
- Assistance médicale : paramédicale (psychomotricité, logopédie, nursing...)
- Intégration scolaire 3-12 ans
- Intégration parascolaire 3-12 ans.

Notes


A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

7. L'emploi

Les communes sont tenues en région wallonne à l'engagement de personnes handicapées (respect de quotas : arrêté du gouvernement du 14 janvier 1999).

En dehors de cette réglementation, la commune peut, également, d'initiative engager des personnes handicapées dans divers services communaux ou para-stataux (police, centre culturel, garderie...).

Pour faciliter l'engagement de personnel en situation de handicap, les fonds communautaires proposent diverses aides matérielles ou financières :



- adaptation du poste de travail
- prime à l'intégration
- prime de compensation
- prime au tuteur en entreprise
- orientation professionnelle suite à un accident...

fonds communautaires :

En région Wallonne

AWIPH

Agence Wallonne pour l'Intégration des
Personnes Handicapées

www.awiph.be

Rue de la Rivelaine 21 - 6000 Charleroi



En région bruxelloise

Cocof

Commission Communautaire française /
Service bruxellois francophone des personnes
handicapées

www.cocof.irisnet.be

Rue du Palais 42 - 1030 Bruxelles

En communauté germanophone

DPB

Dienststelle Für Personen Mit Behinderung

www.dpb.be

Aachener Strasse 69-71 - 4780 Saint Vith

En région flamande

Fond communautaire flamand

www.vaph.be

Sterrenkundelaan 30 - 1210 Brussel

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

8. Les informations et services

La commune doit offrir à la population les mêmes services et informations quel que soit l'âge, le sexe, l'origine ou les spécificités liées au handicap.

Afin de rencontrer les attentes et besoins des personnes handicapées, la commune peut développer des services ou une communication sous différentes formes :

- Pour le Service social ou CPAS, Service aux personnes handicapées : prise en charge des dossiers administratifs des personnes handicapées (demande d'allocation aux personnes handicapées, d'allocations d'intégration, d'allocation de remplacement, carte de stationnement...)
- Proposer des visites à domicile du personnel communal pour diverses demandes: population, état civil, urbanisme, permis de conduire et CPAS...
- Informer la population via le bulletin communal et les toutes-boîtes ou sur le site internet de la commune mais celui-ci doit être accessible "Anyblindsurfer" (label site accessible).
- Communication à prévoir par fax, mail, message GSM.
- Créer un service spécifique à la personne handicapée :

échevinat de la famille, des personnes handicapées, de l'égalité des chances...

- Développer la fonction d'Handicontact : personnel communal référent par qui toutes les attentes et besoins des personnes handicapées pourront être traités, suivis et/ou orientés.
- Former le personnel communal au handicap, au langage des signes, en lecture labiale.
- Mettre à disposition des documents en braille et en version facile à lire.
- Prévoir des informations écrites en gros caractères et/ou pictogrammes.
- Constituer un "Guide des associations" à destination du grand public.

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

9. Le logement social

En terme de logement, la commune doit pouvoir encourager la construction de logements adaptés et/ou adaptables auprès de sociétés de logements, d'investisseurs privés... Ces constructions doivent bien sûr respecter les réglementations en vigueur pour la construction des logements sociaux mais également pour l'accessibilité des logements et de leur environnement (articles 414 et 415 du CWATUP ou titre II, IV et VII du RRU).

Lors d'une attribution de logement au rez de chaussée, la priorité sera donnée aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux personnes handicapées.

Diverses mesures peuvent favoriser l'intégration de personnes handicapées au sein de logement telles que :

- Sensibilisation des agents ou des propriétaires de logement, mais également des locataires d'un même quartier.
- Prévoir des aménagements et une signalétique (pictogramme) spécifiques aux PMR et utilisables par tous.
- Implication de la commune dans la société de logement social pour représenter la personne handicapée.

10. L'accessibilité

Suite à des directives européennes relatives à la non-discrimination et suivant des réglementations régionales, la commune est tenue de faire respecter les normes d'accessibilité des bâtiments ouverts au public et des voiries utilisées par tous.

Au niveau européen : loi anti-discrimination du 25 février 2003 et Protocole d'Aménagement raisonnable du 20 septembre 2007.

En région wallonne : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP)
Article 414 et 415

En région bruxelloise : Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)
Titre IV

Diverses mesures peuvent être entreprises pour faciliter le déplacement de tous les citoyens dès la conception ou la rénovation d'un bâtiment ou d'une voirie, c'est à dire :

- Formation aux normes des agents du service des travaux/architectes/chefs de travaux aux techniques d'installation de matériaux spécifiques
- Se nourrir de l'expertise et de l'expérience de services-conseils ou associations de personnes handicapées pour

recevoir un avis sur des plans ou lors de projets de rénovation
(www.cawab.be)

- Mettre en oeuvre une CCATM, là où les personnes handicapées peuvent être représentées
- Sensibilisation des futurs bâtisseurs ou du grand public au respect de l'accessibilité.

S'outiller de documents spécifiques tels que :

- *Région Wallonne*
Manuel du MET numéro 10 d'octobre 2006
Cahier des charges-types RW 99
Brochure des associations de personnes handicapées ou experts conseils en accessibilité.
- *Région Bruxelloise*
Vademecum des personnes à mobilité réduite dans l'espace public
Brochure des associations de personnes handicapées ou experts conseils en accessibilité.

Recherche de subsides publics ou privés

En Région Wallonne :

- *Direction Générale des Pouvoirs locaux*
Rue Van Opré 91-95
5100 Jambes

- Travaux subsidiés : Plans Triennaux des voiries ou des bâtiments publics

- Financement alternatif
 - Pour construire et rénover des bâtiments d'accueil de l'enfance, des zones de police locale et des services régionaux d'incendie, des pouvoirs locaux (commune, CPAS)

- **Plan Mercure**

Travaux relatifs à/au

 - * cheminements sécurisés pour usager vulnérable
 - * entretien des voiries
 - * éclairage public
 - * petits aménagements d'espaces publics conviviaux

ME : Mieux Éclairer
RC : Rechercher la Convivialité
U : sécuriser les Usagers
RE : Rénover et Entretienir

- **Pic Vert**

Réhabiliter et mettre en réseau les sentiers, les chemins et les voies vertes

- **Infrasports**

Construire pour le sport accessible

- **Plan Lumière**

Mise en valeur du patrimoine, de noyaux commerciaux, de places et d'axes majeurs,

du tissus urbains par un éclairage sécuritaire et fonctionnel

- Voir aussi le site de la Région Wallonne :

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

ET

*Direction générale de l'Aménagement du Territoire,
du Logement et du Patrimoine*

Rue des Brigades d'Irlande 1 - 5100 Jambes

En Région Bruxelloise

www.bruxelles.irisnet.be

- **Plan Iris**

Plan régional des déplacements

Administration des Pouvoirs locaux

Boulevard du Jardin Botanique 20

1035 Bruxelles

*Administration de l'Aménagement du Territoire et du
Logement*

Rue du Progrès 80 bte 1

1035 Bruxelles

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

11. Le parking

A la demande du citoyen muni d'une carte de stationnement ou d'initiative, la commune peut favoriser le stationnement gratuit pour les personnes handicapées devant tous les bâtiments ouverts au public.

En dehors des réglementations régionales, diverses réglementations peuvent être entreprises :

- Mise en application de la circulaire Durant du 27 mai 2004
- Création un règlement communal qui développe une politique de stationnement plus favorable à la personne handicapée

12. Les loisirs : sport, culture, festivités communales,...

La participation active de la personne handicapé au sein de divers activités culturelles, sportives ou festives devient de plus en plus fréquente. Afin qu'elles puissent bénéficier des structures comme participants ou organisateurs, la commune et ses services, les clubs sportifs, les asbl culturelles ou festives devront prévoir de :

Rendre accessibles les bâtiments et les voiries environnantes

Rendre accessible l'activité, prévoir une traduction gestuelle, des pièces de théâtre adaptées, des cinémas adaptés...

Avoir une politique culturelle et sportive favorable aux sportifs et artistes handicapés.

Liste de bâtiments ou structures à rendre accessibles :

- Office du tourisme
- Centre culturel
- Festivités/fêtes locales
- Sport/salle, piscine, hall/buvette, événement accessible
- Bibliothèque/ludothèque adaptée
- Espace vert
- Services

- Maison des jeunes/maisons de quartier
- Plaine de jeux adaptée
- Agoraspace
- Skateparc
- Rollerparc
- Guide d'information des activités, précisant l'accessibilité de celles-ci.

Différentes brochures existent et/ou associations de personnes handicapées sont à même de conseiller les organisateurs et/ou responsables.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, consisting of 20 rows of evenly spaced orange dots.

13. Les transports communaux

Pour faciliter le déplacement de tous les citoyens, la commune doit pouvoir prendre des mesures pour faciliter le déplacement des personnes handicapées.

Les moyens à mettre en oeuvre sont :

- Proposer un transport adapté par la commune ou avec des sociétés privées
- Etablir des conventions avec les Tec 105 et les services mobilités locaux
- Prévoir les aménagements des abri-bus (respect de normes CWATUP/RRU) et de la voirie environnante
- Faire pression auprès des Tec/STIB/ De Lijn pour rendre les lignes de bus, les quais et les bus accessibles aux personnes handicapées
- Proposer un tarif social, des chèques taxis aux personnes handicapées
- Sensibiliser les agents communaux en charge du transport des personnes handicapées
- Informer la population des services offerts

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

14. La nature

Promener dans les bois, découvrir les beautés de la nature,... ce n'est pas accessible à tous.

Les PMR dans le sens le plus large sont concernées : familles avec de jeunes enfants, personnes âgées, personnes handicapées mentales, sensorielles, physiques....

Chacune d'entre-elles doit, seule ou accompagnée de professionnels ou par la famille, pouvoir bénéficier des sites et/ou infrastructures en nature.

Pour ce faire, divers aménagements sont à prendre en compte :

- Borne interactive
- Table d'orientation ou d'information en relief
- Prévoir des animations spécifiques suivant les différents types de handicaps
- Accessibilité des espaces verts tout type de handicap
- Aménagements des aires de pêche

- Aménagements de plaines de jeux accessibles.
- Accessibilité des parcours : information par pictogrammes, table d'orientation pour handicap visuel.
- Chemin de halage/Ravel/sentiers/bois/parcours vita.
- Mise à disposition de matériel roulant adapté (joellette, vélo électrique, tricycle, tandem, hippo-campe) et matériel spécifique pour les personnes handicapées sensorielles (toucher, odorat, ouïe)
- Prévoir des zones de parking.
- Prévoir des coins pique-nique adaptés
- Prévoir des WC adaptés.

Notes

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

15. La politique sociale

A l'égard des personnes en difficulté dans la commune, les autorités développent souvent une politique sociale. Une attention toute particulière sera apportée aux personnes handicapées afin de prendre en compte les difficultés inhérentes à leur handicap et aux conséquences qu'elles engendrent (dépendance, mobilité, coût,...)

Voici différentes initiatives menées par les communes durant la législature 2000-2006 :

- Télévigilance
- Aide individuelle pour les démarches sociales et administratives + soins à domicile
- Aide à la vie quotidienne (course, aide familiale...)
- Stewart PMR
- Avantages sociaux (sacs poubelle, réduction redevance T.V, chèques Taxi)
- Rencontre citoyenne
- Participation de diverses associations ou organes du monde du handicap.

Notes

A series of 25 horizontal dotted lines, evenly spaced, extending across the width of the page, intended for writing notes.

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

Lexique

Anyblindsurfer

Label de qualité pour rendre un site internet accessible à la lecture pour tout type de handicap.

ASPH

Association Socialiste de la Personne Handicapée

AWIPH

Agence Wallonne de l'Intégration des Personnes Handicapées

CAWAB

Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles
Groupement d'associations de personnes handicapées et d'experts en faveur d'une meilleure accessibilité et mobilité
www.cawab.be

Cap 48

Opération de soutien en faveur des personnes handicapées à l'initiative bénévole de la RTBF

CEM

Conseiller en Mobilité

En région wallonne

La région wallonne a formé de nombreux conseillers en mobilité afin de favoriser le déplacement des citoyens au sein de la commune. Le réseau des CEM outille ces

derniers dans leurs fonctions.

Ministère wallon de l'Équipement et de Transports
Direction générale des Transports D311
Centre administratif du MET
Boulevard du Nord 8 - 5000 Namur
<http://cem.mobilite.wallonie.be>

En région bruxelloise

CEMA

Administration de l'équipement et des déplacements,
direction de la politique des déplacements

CCN

Rue du Progrès 80 - 1000 Bruxelles

CCATM

Commission Consultative de l'Aménagement du
Territoire et de la Mobilité

CCPH

Conseil Consultatif ou Commission
Consultative de la Personne Handicapée

Cocof

Commission Communautaire française - Service bruxel-
lois de la Personne Handicapée

Commission subrégionale de coordination

C'est une entité de l'AWIPH qui a pour mission de récol-
ter les caractéristiques socio-économiques et les besoins
des personnes handicapées et proposer des moyens à

mettre en oeuvre pour promouvoir une politique active en faveur des personnes handicapées.

CPAS

Centre Public d'Action Sociale

Guide social

Annuaire de référence du secteur psycho-médico-social en Belgique francophone (adresses et descriptions des associations, coordonnées des institutions officielles)

www.guidesocial.be

Version papier disponible auprès du FIGUS asbl
avenue du Col Vert 3 - 1170 Bruxelles

Handycity®

Label d'engagement des communes vis-à-vis de la personne handicapée à l'initiative de l'ASPH

Handicontact

Personnel communal qui aide et oriente le citoyen et son entourage dans tous les domaines qui touchent de près ou de loin le handicap

ONE

Office de la Naissance et de l'Enfance

Pipsa

Pédagogie Interactive en Promotion de la Santé

www.pipsa.org

Site web de l'outilthèque santé organisé par le Service Promotion de la Santé de l'Union Nationale des

Mutualités Socialistes
Rue Saint-Jean 32/38 - 1000 Bruxelles

Outils à disposition : outillhèque santé
 outils pédagogiques
 publications dont l'inventaire
 des groupes d'entraide en
 Communauté française

PCCPH

Plateforme Communale de Concertation de la
Personne Handicapée
Projet à l'initiative de l'ASPH

PMR

Personne à mobilité réduite

STIB

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

TEC

Transport en Commun (Wallonie)

VFG

Vlaamse Federatie van Gehandicapten

Textes légaux

CWATUP

Code Wallon de l'Aménagement du
Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
Article 414 et 415
<http://wallex.wallonie.be>

RRU

Règlement Régional d'Urbanisme
Titre IV pour les bâtiments
Titre VII pour les voiries
www.rru.irisnet.be

Anti-discrimination

Loi relative à l'Anti-discrimination du 10 mai 2007 (M.B.
30.05.2007)

Parking pour personnes handicapées

en région wallonne

1/50 places réservée à la personne handicapée
en région bruxelloise

2/50 places réservées à la personne handicapée

Dimensions : parking côte à côte ou en épi 350 * 500 cm
parking disposé le long de la voirie 600 cm

Circulaire ministérielle Durant

relative aux réservations de stationnement pour les per
sonnes handicapées en vigueur depuis le 25 avril 2003.

Arrêté ministériel relatif à la carte de stationnement pour personnes handicapées

Cet arrêté est en vigueur depuis le 1er janvier 2000 (M.B. 7.05.1999)

Conseil Consultatif de la Personne Handicapée en Région Wallonne

Circulaire concernant l'instauration de Conseils consultatifs des personnes handicapées en vigueur depuis le 27 mai 2004

Quota à l'emploi

En région wallonne : arrêté du gouvernement wallon du 14 janvier 1999

Adresses utiles

Fonds communautaires :

En région Wallonne

AWIPH

Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

www.awiph.be

Rue de la Rivelaine 21 - 6000 Charleroi

En région bruxelloise

Cocof

Commission Communautaire française /
Service bruxellois francophone des personnes
handicapées

www.cocof.irisnet.be

Rue du Palais 42 - 1030 Bruxelles

En communauté germanophone

DPB

Dienststelle Für Personen Mit Behinderung

www.dpb.be

Aachener Strasse 69-71 - 4780 Saint Vith

En région flamande

Fond communautaire flamand

www.vaph.be

Sterrenkundelaan 30 - 1210 Brussel

Association socialiste de la personne handicapée

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles - 02 5150265

Auxilia

Rue du Beau Site, 3B bte 14 - 1000 Bruxelles - 02 6477944

Oeuvre Nationale des Aveugles

Avenue Dailly, 90-92 - 1030 Bruxelles - 02 2416568

**Ligue d'aide aux infirmes moteurs cérébraux de la
Communauté française**

Rue Stanley, 69 - 1180 Bruxelles - 02 3439105

Altéo

Chaussée de Haecht, 579 - 1031 Bruxelles - 02 2464226

Association Francophone des mutilés de la voix

Allée des Frésias 1 bte 12 - 1030 Bruxelles - 02 6484852

Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux

Avenue Giraud, 24 - 1030 Bruxelles - 02 2476010

Ligue Braille

Rue d'Angleterre, 57 - 1060 Bruxelles 02 5333310

**Association pour malades atteints d'hémophilie ou d'affection
hémorragique**

Avenue Brugmann, 431 - 1180 Bruxelles - 02 3460261

Fédération Nationale des Anciens prisonniers de Guerre

Avenue de Stalingrad, 76 - 1000 Bruxelles - 02 5117554

Ligue Belge de la Sclérose en Plaques

Avenue Plasky, 155 - 1040 Bruxelles - 02 7358621

Fédération Francophone des Sourds de Belgique

Rue Van Eyck, 11 A bte 4 - 1050 Bruxelles - 02 6446901

Ligue nationale Belge contre l'Epilepsie

Avenue Albert, 135 - 1060 Bruxelles - 02 3443263

Similes - Section française

Rue Ducale, 81 - 1000 Bruxelles - 02 5111908

Association Belge de lutte contre la Mucoviscidose

Avenue Joseph Borlé, 12 - 1160 Bruxelles - 02 6755769

Commission francophone du langage des Sourds

Avenue Charles Thielemans, 58 - 1150 Bruxelles - 02 7717754

Oeuvre francophone belge de lutte contre les affections rhumatismales

Allée du Vieux Frêne, 12 - 6280 Loverval - 071 367535

Association Nationale d'assistance aux Handicapés

Rue du Bois d'Airemout, 10 - 6032 Mont-sur-Marchienne -
071 516321

Les Amis des Aveugles

Rue de la Barrière, 37-39 - 7011 Ghlin - 065 35133

Amicale Liégeoise des handicapés

Boulevard de la Constitution, 80 - 4020 Liège - 04 3439566

Reclassement et Assistance aux Moins-Valides

Rue des Tilleuls, 45 - 4920 Aywaille - 086 433912

Front commun de défense des handicapés

Chaussée de France, 2 - 6620 Neufchâteau - 061 277137

Union Francophone des Handicapés

Rue Victor Libert, 36b - 6900 Marche-en-Famenne - 084 315475

Association des centres et services bruxellois pour personnes handicapées

Chaussée de Waterloo, 1504 - 1180 Bruxelles - 02 3735209

Centre Comprendre Et Parler

Rue de la Rive, 101 - 1200 Bruxelles

Artifices

Rue Henry Aubry, 11 - 7100 Haine-Saint-Paul - 064 217355

Association Belge des Insuffisants Rénaux Chroniques

Boulevard du 12ème de ligne, 1 - 4000 Liège - 04 2256683

Association des Insuffisants Rénaux

Route de Lennik, 808 - 1070 Bruxelles - 02 5553932

Parkinson:aide aux parkinsoniens

CHU Vésale - Route de Gozée - 6110 Montigny-le-tilleul -
071 295112

Aphasie et Dysphasie: Association des parents d'enfants

Avenue M.H. Van Laer, 87 - 1070 Bruxelles - 02 5227779

Associations Européennes contre les heuco dystrophies (ELA BELGIUM)

Rue de la Vignette, 16 - 1160 Bruxelles - 02 6734476

Maladies hysosomales

Route de Durbuy, 81 - 6940 Barvaux sur ourthe - 086 214034

Ligue Belge de la Myosthénie Grave

Rue du Village, 43 - 1350 Marilles - 019 635059

Association Parkinson (A.P.K.)

Rue champ des Alouettes, 70 A - 4557 - Frouture en condroz - 085 519109

Association Nationale Belge des Phénylcétonuriques et autres Aminoacidopath

Chée Brume-Haut, 94 - 7080 Frameries - 065 667476

Groupe d'Aide à la Recherche et à l'Information sur le Psoriasis

Quai Mativa, 54/91 - 4020 Liege - 04 3423792

Association Spina Bifida Belge Francophone

Rue Neuve, 70 - 4820 Dison - 087 351218

Association Belge des Paralysés A.S.B.L

Rue Charles Demeer, 105-117 - 1020 Bruxelles - 024216965

Horizon 2000

Rue François Reconnu, 50bis - 6061 Montignies-sur-Sambre - 071 312719

Entente Carolorégienne pour l'Intégration de la Personne Handicapée

Rue de l'Ancre, 1a - 6000 Charleroi - 071 328270

Le Silex

Rue Voot, 82 - 1200 Woluwe-Saint-Lambert - 02 7624009

Les Cèdres

Rue Maistriau, 19 - 7000 Mons - 065 373373

Espace Sourds

Rue du Rempart, 35 - 7500 Tournai - 069 844981

Décalage

Rue du Temps des Cerises, 2/272 - 1150 Bruxelles - 02 7721952

Confédération belge pour aveugles et malvoyants

Avenue Georges Henri, 278 - 1200 Bruxelles - 02 7325324

Subsides possibles

- Fondation Roi Baudouin
- Fonds Elia/ Fonds Beckmans
- Proximus Foundation/ Belgacom
- CERA
- Travaux subsidiés/ Plan Mercure, Pic Vert
- Décret " accueil temps-libre "
- Cap 48
- CCATM
- AWIPH : aménagement poste de travail, prime à l'emploi...
- Fonds structurels européens
- ...

Présentation ASPH

ASPH

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée,
c'est quoi ?

une ASBL des Mutualités Socialistes,

une ASBL reconnue comme service d'éducation permanente.

Public concerné :

- personnes handicapées, invalides ou atteintes de maladies graves ou chroniques considérées comme handicapantes, quel que soit le handicap, la maladie, l'invalidité, l'âge, le sexe, l'appartenance philosophique ou mutuelliste,
- tout représentant légal d'une personne handicapée,
- les parents, proches, bénévoles et/ou professionnels qui les entourent.

Gratuit pour les personnes affiliées à la mutualité socialiste.

Cotisation annuelle à payer en régionale pour les personnes non affiliées à la mutualité socialiste .

Buts et objectifs :

- défense des droits de l'homme et particulièrement des personnes handicapées,
- lutte contre la discrimination,
- politique dynamique de sensibilisation et d'interpellation de tous les organes de pouvoir ou décisionnels concernés par les législations relatives aux personnes handicapées,
- développer et susciter auprès des personnes concernées une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société, des attitudes de responsabilité, de participation active, de citoyenneté dans tous les rouages de la société qu'ils soient culturels, sociaux, politiques, scolaires, sportifs, professionnels, ... ainsi que des capacités d'analyse, de réflexion, de choix d'action et d'évaluation.
- promotion du bien-être des personnes handicapées par leur intégration optimale dans la société et ce tant sur le plan collectif qu'individuel.

I Actions

Axe Citoyenneté, formation, participation

1. **Intégrations et démystifications actives moteurs de démocratie, de participation et de droit**

1.1 Plates-formes communales de concertation de la personne handicapée.

A l'initiative de l'ASPH, mise sur pied de plates-formes pour que la personne handicapée soit citoyenne à part entière.

1.2 Charte Communale d'intégration de la personne handicapée

Charte diffusée par l'ASPH et son homologue néerlandophone depuis décembre 2000 auprès de toutes les communes belges; plus de la moitié ont signé ce contrat reprenant 15 points sur lesquels ces communes s'engagent à respecter l'intégration à tous niveaux.

1.3 Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes oeuvrant pour l'intégration des personnes handicapées dans TOUS les aspects de la vie communale et ce, sans qu'il soit question d'énormes investissements financiers. Chaque commune candidate au label, selon ses réalités de terrain, s'engage à incorporer, avec un soin particulier, une dimension "personnes handicapées" dans les différents projets concernant l'ensemble de la population. Handycity® est en quelque sorte une reconnaissance par des personnes handicapées pour les efforts fournis au quotidien par les communes.

1.4 Sensibilisation d'agents communaux

Afin de poursuivre la dynamique initiée par la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée et afin d'honorer les propositions d'aide qui avaient accompagné son envoi, l'ASPH a élaboré, dès le mois de mars 2003, une démarche d'éducation citoyenne destinée aux agents communaux. Cette journée vise plus particulièrement les agents qui accueillent les citoyens dans les différents services communaux, ces agents étant susceptibles d'accueillir des personnes handicapées. Le public visé par cette sensibilisation est très large puisqu'il va de l'ouvrier communal au secrétaire communal en passant par le commis à l'accueil et le guichetier.

1.5 Mon ami marche en fauteuil roulant

" Mon ami marche en fauteuil roulant " est une action à l'intention des enseignants, des parents d'élèves, des éducateurs. Elle a pour objet de former au droit à la différence, à la richesse de la découverte de la différence tant par les adultes que par les plus jeunes d'aujourd'hui, adultes de demain.

1.6 Valisette Démocratie

Tout être humain, quels que soient son handicap, son degré de compréhension, ses aptitudes physiques ou mentales, doit être animé et motivé par des principes fondamentaux tels que la tolérance, l'altruisme, l'égalité, le refus de toutes formes de violences, le respect de l'autre mais aussi de soi-même.

L'ASPH s'est lancée le défi d'élaborer un outil d'animation qui ne prétend pas brosser de manière exhaustive l'histoire et les mécanismes de la démocratie mais qui espère ouvrir la voie à certaines réflexions, offrir des repères, jeter les bases de valeurs

inhérentes à la démocratie et prévenir certains comportements extrémistes et violents.

1.7 Animation "Vote"

L'animation "Vote" est une action à l'intention des personnes handicapées et plus particulièrement avec un handicap mental. Elle a pour objet de faire comprendre à tous les différents systèmes politiques en Belgique afin qu'ils puissent être reconnus comme citoyens actifs et responsables.

2. Accessibilités

2.1 Expertises en accessibilité

A la demande de gestionnaires de bâtiments ouverts au public ou de communes, le secrétariat national ou les régionales se chargent de réaliser des expertises en accessibilité(s) en collaboration avec son service " Handyinfoaménagement " et la cellule accessibilité d'ergothérapeutes et d'animateurs professionnels, de personnes handicapées sensibilisées à la problématique.

2.2 Stationnement parking courtois

Par des opérations de courtoisie, d'interpellations du public valide sur le terrain, les actions avec des personnes handicapées visent à développer le concept de respect. De nombreuses campagnes ont été déclinées depuis 2003, Année européenne de la personne handicapée mais les actions ponctuelles ne s'arrêtent pas là. Cette dynamique a enclenché un processus continu d'actions développées selon l'opportunité du moment.

3. Bien-être

3.1 Groupes de parole

Les groupes de parole peuvent offrir une réponse aux nombreuses demandes de personnes vivant une situation de handicap, de maladie handicapante, de leurs parents, des personnes de son environnement social... et qui désirent pouvoir s'exprimer, partager leurs expériences de vie, rechercher des solutions, des informations, être reconnus...

3.2 Santé

La mise en place d'outils permet de mener des projets grâce auxquels les personnes handicapées sont actrices de leur santé. En effet, une politique ne peut se construire que sur une transmission ascendante des difficultés et des besoins vers les responsables qui ont en charge la finalisation des politiques.

3.3 Affectivité/Sexualité

Que le handicap soit physique, sensoriel, mental ou encore "poly-handicaps", il s'agit d'abord d'une personne qui comme tout un chacun se construit et se vit dans une sphère d'affectivité et de sexualité. Il s'agit d'abord de reconnaître ce droit et d'aider les personnes handicapées, leurs familles et le milieu institutionnel à le percevoir comme tel. Une réflexion éthique est en cours concernant la stérilisation et les assistants sexuels.

4. Développements culturels

Cette thématique s'articule autour d'une dimension culturelle et artistique. Les espaces culturels et artistiques sont des vecteurs immenses d'expression de soi, de découverte, de projection, d'avenir. L'expression des personnes handicapées dans ces domaines, révèle ces dernières années, des potentialités et des créations devant lesquelles beaucoup de professionnels s'inclinent.

Une ligue d'édition de livres, en partenariat avec les Editions Luc Pire et l'ACIH a été entamée.

Deux livres sont déjà parus :

- Mon Cri fut Silence de Marie-Jeanne LEMAL,
- Des mots et des Images de Marc BRICHOT.



Services

1. Handydroit®

Défend les personnes handicapées auprès du Tribunal du Travail dans le cadre des dossiers concernant les allocations aux personnes handicapées, les allocations familiales majorées pour enfants handicapés, les interventions octroyées par l'AWIPH, le Fonds Bruxellois Francophone pour l'Intégration Sociale et Professionnelle de la Personne Handicapée et l'Office de la Communauté Germanophone pour les Personnes Handicapées.

2. Handyprotection

Handyprotection a pour vocation d'informer les affiliés sur les réglementations existantes à savoir :

Statut de minorité prolongée, tutelle, administration provisoire des biens, nous sommes régulièrement interpellés par des parents proches des personnes handicapées, des personnes extérieures telles que des amis ou voisins mais aussi des professionnels éducateurs, assistants sociaux.

3. Handyprotection-Avenir

Service de protection de la Personne Handicapée et de ses droits lorsque les parents ne seront plus là.



campagnes de sensibilisation

1. Toi, Moi, Nous, Tous égaux

Cette campagne touche à tous les domaines et se tient durant le 1er semestre de l'année.

2. Semaine de la Personne Handicapée

Créée à l'initiative de l'ASPH en 1999, autour du 03 décembre, Journée européenne de la personne handicapée, cette semaine se veut sensibilisation et interpellation !

Selon les thèmes, les objectifs sont :

Sensibiliser à la différence le public valide,
Renforcer la participation active des personnes handicapées dans les sphères (politiques, humaines, sociales,...) de la vie de tous les jours,
Proposer des outils pour une plus grande intégration des personnes handicapées dans la société,
Sensibiliser les mondes politiques sur les réalités de terrain rencontrées par les personnes handicapées.

3. Interpellations politiques

En tant qu'association de personnes handicapées présente dans diverses instances politiques, l'ASPH est amenée à prendre des positions politiques sur toute une série de matières.

IV Analyses et Etudes

Les créneaux investigués et à investiguer, sans être absolument exhaustifs, se situent au niveau :

- allocations et compensations sociales,
- éthique,
- non discrimination,
- protection des biens,
- accessibilités multiples,
- ...

Le choix et l'investissement sont fonction d'abord de l'actualité de terrain, ensuite d'intérêt ou d'interpellation, la quantité de thèmes à travailler étant toujours élevée parce que, encore aujourd'hui, l'analyse critique développée par le public visé est un des garants d'une meilleure adaptation de la société à la personne handicapée, de changements de mentalités.

V Publications

1. Handylogue
Bimestriel qui a pour objectif de fournir un maximum d'informations sociales et culturelles (de toutes provenances).
2. Brochure Antidiscrimination
3. Allocations familiales : enfant et handicap : une autre voie
4. Les aides à la mobilité : la nouvelle législation

VI Représentations politiques

L'investissement et le développement de la stratégie de reconnaissance politique de l'ASPH comme interlocuteur crédible et représentatif de la personne reste en croissance constante. Cela nécessite une vigilance permanente d'une part à toutes les législations tant sociales, culturelles, sportives aussi bien de compétence fédérale que communautaire et régionale, et d'autre part à toutes les formes d'activités et de politiques de terrain.

Dans quels organes ?

ASBL Wallonie Accessibilité,

CAWaB,

Conseil National Supérieur des Personnes Handicapées,

Commission d'Aide Sociale du SPFSS,

Comité de gestion (et bureau) de l'AWIPH,

Conseil d'avis Hébergement de l'AWIPH,

Conseil d'avis Emploi/formation de l'AWIPH,

Conseil d'avis Aide individuelle de l'AWIPH,

Commissions subrégionales de l'AWIPH,

Conseil Consultatif bruxellois des Personnes Handicapées,

Conseil Consultatif wallon des Personnes Handicapées,

Conseil Supérieur Education Permanente,

Belgium Disability Forum,

Conseil Consultatif de la rééducation fonctionnelle de l'INAMI,

Action Commune Culturelle Socialiste,

Fédération Multisports adaptés,

Fédération wallonne du sport adapté,

Solidarité Socialiste,

CEP-CEMAF.

Pour bénéficier de nos services, 2 démarches à entreprendre. Pour la personne affiliée à la mutualité socialiste, il suffit de nous renvoyer un courrier avec une vignette de mutuelle.

Il n'y a aucune cotisation à payer.

Pour les personnes affiliées à d'autres mutualités, il faut choisir la régionale ASPH la plus proche et renvoyer au secrétariat national une vignette de mutuelle. Un bulletin de versement pour payer la cotisation sera adressé à la personne intéressée.

Brabant

Rue du Midi 11, 1000 BRUXELLES - 02/546 15 44

Brabant Wallon

Chaussée de Bruxelles 5, 1300 WAVRE - 010/84 96 36

Centre et Soignies

Rue Ferrer 114, 7170 LA HESTRE - 064/27 94 14

Charleroi

Avenue des Alliés 2, 6000 CHARLEROI - 071/20 87 68

Dinant-Philippeville

Bd des Fortifications 12, 5600 PHILIPPEVILLE - 071/66 94 52

Liège

Rue Douffet 36, 4020 LIEGE - 04/341 63 42

Luxembourg

Place de la Mutualité 1, 6870 SAINT-HUBERT - 061/23 11 52

Mons-Borinage

Avenue des Nouvelles Technologies, 24, 7000 MONS - 065/32 97 11 (centrale)

Namur

Chaussée de Waterloo 182, 5002 SAINT-SERVAIS - 081/72 93 60

Tournai-Ath-Mouscron-Comines

Rue du Fort 48, 7800 ATH - 068/26 43 28

Verviers

Pons Saint-Laurent 25, 4800 VERVIERS - 087/31 39 21

Siège Social - Secrétariat national

Rue Saint-Jean 32-38, 1000 BRUXELLES - 02/515 02 65

Avec le soutien de/du/des:

Mutualités Socialistes

Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

La Secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes
Handicapées

Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction
publique de la Région Wallonne

Ministre wallon de l'Action sociale

La Région Wallonne

La Mutualité Socialiste
à vos côtés



A.S.P.H. asbl



delta lloyd
BANK
progressons ensemble



Loterie Nationale
créateur de chances



Guide des Bonnes Pratiques Communales à l'égard des personnes handicapées

